

Nombre de membres
en exercice : 11

Procès-verbal de la Séance du 25 novembre 2021

Présents : 6

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Votants : 8

Sont présents : Arnaud GIBELIN, André JAFFUEL, Aurélie MALAVAL, Claude PLANCHON, Valérie TOLA, Marie-Rose TUFFERY

Représentés : Vincent BOUQUET par Aurélie MALAVAL, Fabienne ROUSSET par Valérie TOLA

Excuses :

Absents : Damien LAPORTE, Jean-François VALETTE, Sophie VISSAC

Secrétaire de séance : Aurélie MALAVAL

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu de la séance du 18 août 2021
- Convention pour création d'une agence postale communale
- Mise à jour des tarifs de location de la salle Léo Lagrange
- Toutes délibérations exigées par l'urgence ou les circonstances
- Question diverses

Délibérations du conseil :

➤ Le compte rendu du 18 août 2021 est adopté à l'unanimité.

➤ Objet : Création d'une agence postale communale - DE 2021 029

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

Pour ce faire, La Poste propose le passage de certains bureaux ou l'aménagement de certains locaux en agences postales à gestion communale, aux collectivités qui le souhaitent en offrant les prestations postales courantes dans des conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n° 2000-321 du 12 avril 2000,

autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

En contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture fixée par la mairie, d'un équipement modernisé et d'une formation des agents chargés de la gestion de l'Agence Communale, La Poste propose une indemnisation atteignant 1178 €/mois soit 14 136 € annuel par site (en 2021, réévaluation chaque année).

Pour la durée de son temps de travail consacré à l'activité de l'Agence Communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de La Poste.

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne cure de la Commune en un centre numérique et culturel, Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre de la création d'une agence postale communale et de conclure avec La Poste une convention ayant pour objet l'implantation de cette dernière dans ce bâtiment.

Cette agence postale communale répondrait aux caractéristiques suivantes :

- Ouverture à raison de 14 heures par semaine,
- Indemnité mensuelle prévue pour l'agence postale communale des Laubies (pour indication cette indemnité s'élève à 1178 €/mois en 2021 pour chaque agence postale avec une réévaluation annuelle),
- Convention d'une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Approuve l'ouverture d'une Agence Postale Communale,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre La Poste et la commune ainsi que tous documents en ce sens

8 Votants :

8 Pour

Contre

Abstention

> Objet : Mise à jour des tarifs de location de la salle Léo Lagrange - DE 2021_030

Le conseil municipal souhaite modifier la délibération n°2014-061 du 04 juillet 2014 concernant les tarifs et horaires de location de la Maison pour Tous "Léo Lagrange".

Le maire propose que les tarifs suivants soient appliqués à compter du 1er décembre 2021

	Habitants de la commune		Habitants hors commune et association extérieures		Associations de la commune
	Du 01/06 au 30/09	Du 01/10 au 31/05	Du 01/06 au 30/09	Du 01/10 au 31/05	
Week-ends (du vendredi après-midi au lundi matin)	150 €	180 €	250 €	300 €	Gratuit
1 journée : Samedi, Dimanche ou jour Férié	80 €	100 €	120 €	150 €	Gratuit
1 journée en semaine (Hors férié)	40 €	70 €	60 €	100 €	Gratuit
Réunion (durée limitée à 4 heures)	25€	30€	50€	70€	Gratuit
Caution (versée à la réservation)	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Acompte (versé à la réservation)	50% du tarif	50% du tarif	50% du tarif	50% du tarif	Gratuit

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour cette grille tarifaire et approuve cette délibération.

8 Votants : **8 Pour** **Contre** **Abstention**

> DM 2021 - 07

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	22440.82	
722 (042)	Immobilisations corporelles		22440.82
TOTAL :		22440.82	22440.82
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 (040)	Installation, matériel et outillage technique	22440.82	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		22440.82
			0.00
TOTAL :		22440.82	22440.82
TOTAL :		44881.64	44881.64

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LES LAUBIES, les jour, mois et an que dessus.

8 Votants: 8 Pour Contre Abstention

>Divers :

- Projet de parc solaire photovoltaïque sur le foncier communal privé appartenant à la commune des Laubies sur la commune de Fontans:

La société Voltalia demandait une délibération du CM pour l'étude de faisabilité de ce projet. Monsieur le Maire a décidé de ne pas donner suite à cette démarche étant donné qu'à l'heure actuelle ce projet est incompatible avec la réglementation en urbanisme, la commune de Fontans n'ayant pas de carte communale.

- Location école 1er étage :

Le locataire veut s'équiper d'un poêle à granulés, la commune va prendre en charge le gainage de la cheminée.

- Repas des aînés :

Après discussion, le CM a décidé de faire un repas au restaurant début février, si les conditions sanitaires le permettent, pour les personnes de + de 65 ans et un colis pour les personnes de + de 80 ans qui ne pourraient pas se déplacer et résidents sur la commune.

- Contrats territoriaux :

Nous avons eu une réunion pour les nouveaux contrats territoriaux 2022/2025, 40 millions d'euros seront distribués par le département pour toutes les communes.

Cela concerne différents domaines : service et vie quotidienne, eau et assainissement, voiries, cadre de vie, habitat, développement, agriculture et tourisme.

Les projets doivent être présentés avant fin janvier 2022. Le CM envisage un projet pour l'embellissement des villages et un autre projet pour la rénovation de l'ancienne école du Vidalès.

- Mme Tufféry propose de vendre à la commune son terrain accolé à la place de la gazelle, le conseil municipal va réfléchir à cette proposition et voir si cela permettrait d'améliorer la place de la Gazelle en déplaçant légèrement les poubelles sur ce terrain par exemple. La question posée est de savoir comment la commune pourrait utiliser le terrain restant.

- Affaire Charbonnel:

Sur le terrain l'expert du tribunal est venu avec un expert géomètre sapiteur mandaté par l'expert pour faire un rapport sur la délimitation de la voirie. Nous avons pu prouver que cette voie est bien une voie communale.

La secrétaire



Le Maire



JAFFUEL A.

